

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, qu'il y aura séance **ordinaire** du conseil municipal le **lundi 13 septembre 2021** à 19h30 à la Mairie, 7 rue du Dr-Wilfrid-Locat à Saint-Roch-de-l'Achigan.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Nature et effets :

La demande vise à permettre l'agrandissement d'un garage privé isolé (existant) pour atteindre une superficie totale de 53,51 mètres carrés alors que le règlement de zonage exige un maximum de 50 mètres carrés pour un garage privé isolé, soit une dérogation de 3,51 mètres carrés.

Identification du site concerné:

L'immeuble est situé sur le lot 3 572 940 du cadastre officiel du Québec dont l'adresse civique existante est le 1132, rue Principale à Saint-Roch-de-l'Achigan, propriété de Madame Linda Lemieux et Monsieur Alain Benoit.

Toute personne intéressée désireuse de se faire entendre sur la présente demande de dérogation mineure est priée de transmettre son commentaire par courriel à : **dg@sra.quebec** et celui-ci sera soumis à l'assemblée du conseil municipal stipulée ci-dessus.

Donné à Saint-Roch-de-l'Achigan, ce 25^e jour du mois d'août 2021.

(Original signé)

Marie-Josée Masson
Directrice générale et secrétaire-trésorière